



DISTRICT DE FOOTBALL DES DEUX-SÈVRES



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

PROCÈS-VERBAL N°04 – REUNION DU 03 SEPTEMBRE 2026

Président :	M. GODET Jean-Pierre
Vice-Président :	M. GILBERT Francis
Secrétaire :	M. PETIT Jean-Jacques
Membre présent :	
Membres cooptés :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. RULLIER David, BODIN Dany
Membre excusé :	
Membres en consultation par voie électronique :	Mme GEOFFRIAUD Marie-Christine MM. BODIN Dany, GILBERT Francis, GODET Jean-Pierre, PETIT Jean-Jacques, RAMBAUD Alexandre, RULLIER David.

MODALITÉS DE RECOURS

Toutes les décisions sont susceptibles d'appel devant la commission d'Appel du District dans les formes réglementaires, dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée. Les frais de procédure, soit la somme de 77.00 €, seront débités du compte du club appelant. Pour les décisions concernant les matches de Coupes, le délai est ramené à 2 jours francs.

Pour les championnats, les règlements appliqués sont ceux de la Fédération Française de Football et de la Ligue de Football Nouvelle Aquitaine.

Important : l'article 26 des Règlements Généraux de la LFNA s'applique également à nos championnats de District.

Les membres de la commission ci-dessous, licenciés dans les clubs, ne prennent part ni aux débats ni aux décisions, lorsque leur club est concerné :

- M. GODET Jean-Pierre – Interbocage FC
- M. GILBERT Francis – ES AFP
- M. PETIT Jean-Jacques – US Vrière St Léger de Montbrun
- M. RAMBAUD Alexandre – SC L'Absie Largeasse MC
- Mme. GEOFFRIAUD Marie Christine – ES AFP
- M. RULLIER David (membre coopté) – FC Chauray
- M. BODIN Dany (membre coopté) – Union St Florent Chamois Niortais

Le procès-verbal n°03 du 27 août 2026 est adopté à l'unanimité des membres présents.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°04 / Réunion du 03 septembre 2026

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX SENIORS

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Mardi 1^{er} septembre 2026

- ⚽ US Vrère 3 / St Léger Montbrillai 2 à 19h30 au stade de Vrère.

Mercredi 02 septembre 2026

- ⚽ US Pays Maixentais 2 / US Champdeniers Pamplie 1 à 19h30 au stade Veillon de St Maixent l'Ecole.
- ⚽ FC Buslaurs Gâtine 2 / La Châtaigneraie 4 à 21h au stade de Fenioux.

Vendredi 04 septembre 2026

- ⚽ FC Chauray 4 / Pays néo Créchois 2 à 19h30 au stade de Chauray.
- ⚽ FC Buslaurs Gâtine 1 / FC Autize 2 à 20h au stade de Fenioux.
- ⚽ ES AFP 1 / USDS 1 à 20h15 au stade Tartalin d'Aiffres.
- ⚽ ES AFP 4 / FC Marigny 1 à 20h30 au stade de Prahecq.

Samedi 05 septembre 2026

- ⚽ ES Celles Verrines 1 / FC Boutonnais 1 à 20h au stade de Celles / Belle.

Dimanche 06 septembre 2026

- ⚽ Thouars Foot 79 3 / St Cerbouillé 1 à 15h au stade P. Morin de Thouars.

Mercredi 09 septembre 2026

- ⚽ FC Chauray 4 / AFP 2 à 19h30 au stade de Chauray.
- ⚽ US Pays Maixentais 1 / FC Chauray 3 à 20h au stade Veillon de St Maixent l'Ecole.

DECLARATIONS DE MATCHES AMICAUX JEUNES

Rappel : la déclaration est fortement conseillée pour des raisons d'assurance et seuls les joueurs licenciés sont autorisés à participer aux rencontres.

Samedi 29 août 2026

- ⚽ U15 : Avenir 79 FC / Gatifoot à 13h au stade de Villiers en Plaine.

Mercredi 02 septembre 2026

- ⚽ U17 : GJ ENE 79 / Les 3 Moutier à 19h au stade de Vrère.
- ⚽ U18 : Avenir 79 FC / GJ Orée Autize à 19h au stade de Villiers en Plaine.

Samedi 05 septembre 2026

- ⚽ U15 : FC Venise Verte / AS Echiré St Gelais à 15h au stade de Coulon.
- ⚽ U13 : FC Chauray / Angoulême Charente / Stade Poitevin = triangulaire à 11h au stade de Chauray.
- ⚽ U15F : Elan Féminin 79 / ES Saintes à 15h au stade de la Grand Croix à Niort.
- ⚽ U16 : ES AFP 1 / US Pays Maixentais 1 à 15h au stade Tartalin d'Aiffres.
- ⚽ U17 : Ent. VV-Av 79 / Ent. VDB-FCB à 15h au stade de Coulon.
- ⚽ U17 : Thouars Foot 79 2 / FC Bressuire 2 à 11h au stade Philippe Morin de Thouars.



COMMISSION DÉPARTEMENTALE SPORTIVE

Procès-Verbal n°04 / Réunion du 03 septembre 2026

Samedi 12 septembre 2026

- U17 : AFP / USDS à 15h au stade Tartalin d'Aiffres (à confirmer)
- U17 : Ent. VV-Av 79 / AS Echiré St Gelais à 15h au stade de Coulon.

ARRETES MUNICIPAUX

Reçu des communes de :

Ardin (jusqu'à nouvel ordre), **Boismé** (du 1^{er} au 13 septembre), **Coulonges/Autize** (du 1^{er} au 06 septembre), **Echiré** (Honneur jusqu'au 06 octobre), **La Mothe St Heray** (du 1^{er} août au 25 septembre), **Le Tallud** (du 1^{er} au 06 septembre), **Melle et communes associées** (du 29 août au 04 septembre), **Romans** (31 août au 13 septembre), **St Amand/Sèvre** (du 7 au 25 septembre), **St Maxire** (jusqu'à nouvel ordre), **St Rémy** (du 1^{er} au 06 septembre), **Thouars** (du 31 août au 20 septembre).

COURRIERS RECUS

- ✚ Du club de **US Pays Maixentais** concernant son installation pour son équipe Séniors D1. Pris note. Réponse faite.
- ✚ Du club du **FC Pays de l'Ouin** concernant les calendriers Séniors. Pris note. Réponse faite.

Secrétaire
Jean-Jacques PETIT

Le Président
Jean-Pierre GODET